



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 39527

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'aggravation de la situation en Tchétchénie et le risque d'extension de ce conflit. Il lui demande quel avenir il voit pour l'ensemble du Caucase.

Texte de la réponse

S'agissant de la Tchétchénie, dès le début de l'offensive militaire russe, la France n'a cessé, à titre bilatéral comme dans les enceintes multilatérales, d'exprimer sa très vive préoccupation face aux conséquences humaines dramatiques entraînées par les opérations en cours. La France a dit solennellement, à de multiples reprises, notamment au sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à Istanbul les 18 et 19 novembre, et au Conseil européen d'Helsinki, les 10 et 11 décembre, qu'elle ne croit pas à une solution militaire, avec les conséquences insupportables qu'elle a sur les populations. L'ultimatum lancé à la population civile de Grozny était totalement inacceptable. La déclaration finale d'Istanbul fait explicitement référence à la contribution que l'OSCE peut apporter au règlement de la crise sous ses aspects humanitaires et politiques. Lors du Conseil européen d'Helsinki, la France a été particulièrement active dans l'élaboration de la déclaration finale qui demandait aux Russes de ne pas donner suite à l'ultimatum contre la population civile de Grozny ; de mettre fin aux bombardements et à l'usage disproportionné et indiscriminé de la force contre la population tchéchène ; d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et la sécurité des personnels humanitaires internationaux et, enfin, d'ouvrir sans délai un dialogue politique avec les autorités tchéchènes élues. Le Conseil européen a par ailleurs décidé de réexaminer sa coopération avec la Russie. La France se préoccupe évidemment du sort des populations civiles et des nombreuses personnes réfugiées et déplacées. A titre bilatéral, la France a décidé de verser une aide financière de 2 millions de francs au Haut Commissariat pour les réfugiés et au Comité international de la Croix-Rouge, qui coordonnent l'assistance humanitaire internationale sur place. Elle contribue par ailleurs à l'effort d'aide que l'Union européenne a, de son côté, décidé. En ce qui concerne la Géorgie, dans toutes les déclarations, à titre bilatéral ou dans le cadre de l'Union européenne, la nécessité d'éviter une extension du conflit aux pays voisins et de respecter la souveraineté de la Géorgie est mentionnée. L'OSCE a ainsi répondu favorablement à la requête des autorités géorgiennes d'envoyer une mission d'observateurs à la frontière entre la Géorgie et la Russie. Cette mission d'observation, qui devra s'effectuer dans des conditions de sécurité suffisamment satisfaisantes, n'aura cependant pas pour objet de procéder elle-même au contrôle de la frontière. Quant aux autres conflits qui restent non résolus dans le Sud-Caucase, la France s'efforce d'apporter la contribution la plus active possible à leur règlement. Elle est ainsi coordonnateur du « groupe des amis du secrétaire général de l'ONU pour la Géorgie », chargé de régler le conflit abkhaze ; le chef de la mission OSCE en Géorgie, compétente notamment pour le conflit ossète, est un diplomate français ; enfin, la France assure, aux côtés des Etats-Unis et de la Russie, la co-présidence du groupe de Minsk de l'OSCE chargé de la résolution du conflit du Haut-Karabakh. La France multiplie particulièrement ses efforts en vue du règlement de ce dernier conflit.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39527

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7333

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 837